



## Texte action - CN du 28 janvier 2020

### **Contexte**

Le capitalisme se porte bien en ce début d'année puisque la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ainsi que la question du Brexit ont permis aux indices boursiers de terminer 2019 proches de leurs records. L'indice CAC 40 a bondi de près de 28 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les principaux groupes français cotés ont versé 49,2 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires.

Le climat, à l'inverse, se porte mal : l'année 2019 a été la troisième année la plus chaude dans le monde, la décennie 2010-2019 ayant été la plus chaude jamais enregistrée, marquée par un recul des glaces et une élévation record du niveau de la mer à l'échelle du globe.

De Hong Kong à l'Iran, en passant par l'Afrique et l'Amérique latine, des milliers de manifestant·es sont descendu·es cet automne dans la rue pour protester contre leur gouvernement et exiger des améliorations sociales. Bien que certaines de ces mobilisations soient désormais terminées, d'autres sont plus vivantes que jamais.

En France, si la population a semblé réinvestir les sujets politiques en 2019 (GJ, climat, retraites, violences policières...), cela ne doit pas cacher le fait que l'articulation entre société civile et syndicats reste à réinventer pour re-développer le syndicalisme et engranger enfin des victoires.

Dans ce contexte, nous avons vécu un congrès de la FSU exceptionnel : situé en plein milieu d'un mouvement social majeur, il a permis de définir une orientation combative pour les luttes en cours. Mais la lutte est rude...

Sur le plan politique, les élections municipales de mars prochain (second rendez-vous électoral du quinquennat Macron après les européennes de mai 2019), seront un test de la capacité des LREM à s'implanter localement et de la résistance des maires et mairesses sortant·es.

### **Réforme des retraites**

Lors de son allocution télévisée le 31 décembre, Macron a fustigé l'immobilisme mais n'a pas bougé d'un iota. De ce point de vue, il confirme la doctrine qu'il avait affichée à Rodez (03/10/19) : *"Il faut mettre les partenaires sociaux au bon endroit. Quand c'est l'intérêt national et quand c'est un système universel financé par l'impôt, c'est le gouvernement et le Parlement qui ont leur mot à dire. Quand ce sont des cotisations [qui financent], les représentants des travailleurs et des entreprises sont légitimes, mais ils doivent l'être de manière responsable."* Pire, alors qu'il continue, comme le gouvernement, à parler d'un système universel (d'ailleurs, il serait plus juste de parler d'un régime unique car il n'est pas prévu d'étendre la couverture vieillesse à tout le monde), plusieurs entorses, gestes envers des catégories qui ne sont pas "neutres" ou envers les secteurs les plus mobilisés, se sont multipliées : départ anticipé pour les policier·es, les pompier·es, les douanier·es, complémentaires maintenues et âge légal de départ à la retraite à 60 ans pour les personnels navigants du transport aérien, "clause du grand-père" pour les danseur·euses de l'Opéra de Paris... l'objectif étant évidemment de faire taire la contestation qui s'exprime dans plusieurs catégories professionnelles. Car, contrairement à ce qu'il affiche (valeurs de justice et de progrès social), son projet est profondément libéral et sa méthode autoritaire.

Quant aux concessions faites à la CFDT et à l'UNSA, en évoquant d'abord une vague prise « en compte [des] tâches difficiles » (la claque du compte pénibilité, prétendue "victoire" de la CFDT lors de la réforme Touraine des retraites, raboté dès le début du quinquennat grâce à un amendement présenté par un certain

Laurent Pietraszewski, n'aura pas servi de leçon) puis maintenant le retrait provisoire de l'âge-pivot pour la seule partie paramétrique du projet de réforme, cela n'enlève rien au problème de fond : la logique d'un système par points, conçu pour diminuer progressivement le montant des pensions, en particulier celle des femmes, et favoriser la capitalisation.

Côté enseignant·es, la hausse progressive envisagée pour les rémunérations qui serait progressivement augmentée n'a rien d'une revalorisation puisqu'elle est promise pour éviter une baisse des pensions. Elle n'est pas de nature à apaiser la profession qui est lasse de promesses et qui sait que cela ne reviendra pas tout à fait au même... D'autant que l'on sait le risque fort que des compensations soient demandées voire que le statut soit détérioré, et que le Conseil d'État, dans l'avis qu'il a publié le 24/01, indique que l'engagement de revaloriser les enseignant·es par des lois de programmation est « contraire à la constitution », donc condamné à disparaître.

Les pratiques de grève reconductible dans différents secteurs – SNCF, RATP et dans une certaine mesure dans l'Éducation –, et non plus de journées de grèves perlées, montre la prédominance de la manifestation comme forme d'action, la nécessité de réinvestir les lieux de travail et de montrer que l'on est capable de bloquer l'outil de travail, même si les questions commencent

à se poser sur l'utilité ou non de bloquer aussi l'économie ainsi que d'occuper des espaces publics ou symboliques. Mais après l'année 2019 marquée par un débat récurrent sur la question des violences policières, 2020 démarre sur les mêmes bases et si ces violences sont le signe d'un échec politique, elles ne doivent pas être sous-estimées car elles se développent. Le 9 janvier marque une volonté délibérée de franchir un pas dans la répression du mouvement de contestation de la réforme des retraites. Cela peut influencer à la baisse le niveau de mobilisation. Or, les dernières manifestations montrent des formes de radicalisation face au silence du gouvernement. La question de la mise en place de services d'ordre syndicaux, formés, est donc toujours d'actualité.

Il ne faudrait pas non plus, comme l'écrit le *Café pédagogique* (20/12/19) que le conflit "se referme" sur les enseignant·es car "ce sont eux qui ont le plus à perdre dans la réforme et ceux pour qui les solutions sont les plus difficiles à obtenir". De ce point de vue, cela donne une responsabilité particulière au SNES et à la FSU.

Il faut continuer le combat jusqu'au retrait du projet. Le SNES doit organiser des caisses de grève pour faciliter la poursuite de la grève et proposer des modalités d'action variées et symboliques.

La mobilisation est déterminée, poussée avant tout par les OS dites de "lutte et de transformation sociale".

Mais force est de constater que celle-ci est surtout forte dans le public (et encore, elle n'a jamais encore décollé dans la Territoriale). Elle peine à démarrer dans le privé et à franchir un cap dans beaucoup d'autres secteurs publics. Il faudrait pourtant qu'au-delà de la capacité de blocage de l'économie limitée du secteur des transports et du rôle politique que joue la grève enseignante dans la mise au jour d'un système éducatif qui méprise ses agent·es et envoie les élèves au casse-pipe, des pans entiers du secteur privé (industrie, logistique...) entre dans le mouvement pour que le patronat et ses serviteurs gouvernementaux revoient leur copie. Si le SNES et la FSU ont peu d'influence pour faire advenir cela, ils ont un rôle de premier plan à tenir dans l'extension de la grève des personnels de l'éducation, qui, en plus de faire valoir leurs droits légitimes, sont en capacité de relayer le secteur des transports épuisé par une grève très longue, d'assurer une forme de relais politique dans l'animation du mouvement. De même, il faut veiller à ce que dans l'espace médiatique soit repris l'idée d'une rupture entre "réformateurs" et "contestataires". De ce point de vue, la communication sur notre contre-projet est fondamentale.

A ce jour, la détermination de celles et ceux qui luttent dans ce mouvement est intacte, même si nous sommes entré·es dans une deuxième séquence après 7 semaines de grève ; l'opinion publique n'a pas basculé et reste



majoritairement du côté des grévistes, la nocivité du projet de réforme est de plus en plus partagée : il faut donc poursuivre et amplifier la mobilisation. Pour cela, le SNES, avec la FSU, continuera à investir l'interpro, pour y construire un plan d'actions articulant journées de grèves régulières et actions permettant de cristalliser le rapport de force (types blocages, montée à Paris, occupation d'espaces publics...). Le SNES-FSU continuera à faire apparaître les liens entre les différents fronts de lutte. Il poursuivra et intensifiera ses actions de conviction (campagnes en direction des collègues et médiatique, meetings...). Il travaillera à la construction d'un front large, inter-dégrés, intersyndical et avec les parents d'élèves, contre la politique éducative de Blanquer et du gouvernement, capable d'impulser des actions symboliques, permettant de décliner dans notre secteur les temps forts interpro.

## Education

Dans notre secteur, la question de la réforme du lycée, en ce mois de janvier, concentre toutes les angoisses de nos collègues.

Les "aménagements" consentis par le ministre sont de la poudre aux yeux et tout sauf un rétropédalage (sauf, peut-être, un peu, en lettres avec la réduction du nombre de textes) : les aménagements concernent les élèves de Première de l'année prochaine. Cela confirme que les élèves de cette année sont une génération sacrifiée. Les groupes de compétences en maths (fort discutables selon ce qu'on y met derrière) vont dans le sens d'une récréation d'un enseignement par filières. Quant à l'aménagement en LLCE anglais, elle ne peut pas être pensée en-dehors des autres LVER, au risque, sinon, de renforcer le caractère particulier de cette LV. Ces aménagements de façade, sans doute fruits de la remontée du terrain (y compris des chefs) et du SNES-FSU, ne vont pas dans le sens du lycée que nous voulons, et cela doit nous encourager à nous poser les questions des suites à donner et à réaffirmer nos mandats sur le lycée que nous portons. Le refus de participer aux épreuves de janvier des E3C doit être accompagné partout où les équipes en ressentent le besoin. Le SNES-

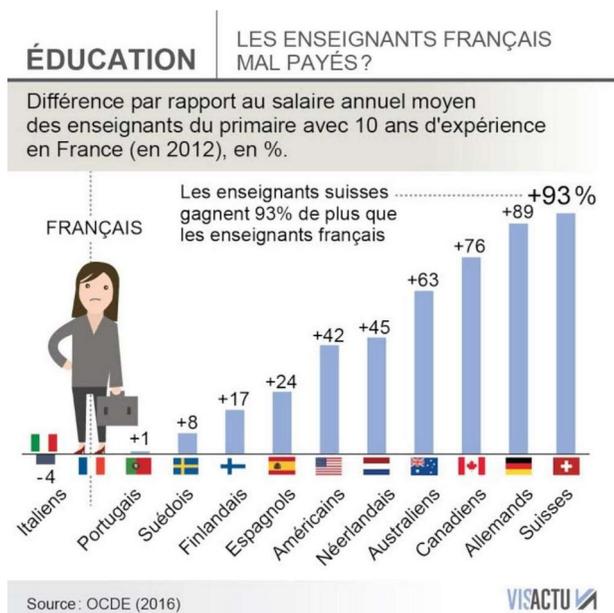
FSU continuera à impulser, soutenir, coordonner et faire connaître toutes les actions qui empêcheraient la bonne tenue de ces épreuves, afin que le MEN doive se justifier sur son impréparation et rende des comptes sur l'usine à gaz qu'il a créée. Ce dernier se raidit encore et les menaces et mesures contre les collègues mobilisé·es se font jour. Le SNES-FSU défendra le cas échéant les collègues menacé·es de sanctions dans le cadre de leur action revendicative.

Par ailleurs, malgré l'augmentation du nombre d'élèves (+ 99300 entre 2018 et 2020), la rentrée se prépare avec 440 suppressions d'emplois (- 5690 entre 2018 et 2020) et aucune création de postes de CPE, AED, AS, Psy-EN, etc. Nous connaissons déjà les conséquences : augmentation des effectifs et dégradation des conditions de prise en charge et d'apprentissage des élèves.

Cette bataille doit à nouveau être menée, sur le terrain et dans l'opinion, notamment avec les fédérations de parents d'élèves. C'est d'ailleurs une bataille centrale en collège, en

attendant une probable réforme de ce niveau d'enseignement. De ce point de vue, le SNES-FSU doit affiner urgemment son positionnement sur le collège afin, si une nouvelle réforme s'imposait, de ne pas se retrouver dans la situation où il était lors de la réforme "collège 2016" : tiraillé entre sa volonté de porter la démocratisation scolaire et celle de ne pas trop affecter les structures et les emplois. A l'époque, seul le SNALC avait été capable de dire clairement le collège qu'il souhaitait, même si nous ne pouvions qu'être en désaccord avec lui.

Par ailleurs, Blanquer - qui ne communique plus sur le sujet des retraites des enseignant·es - a affirmé son



intention de consacrer 500 millions d'euros à des hausses de salaires des enseignant·es dès janvier 2021, soit, si on divise le montant par le nombre d'agent·es, 50 euros par mois, en espérant que ce soit par l'augmentation du point d'indice, ce qui est tout sauf certain. Là encore, le SNES et la FSU doivent dénoncer avec force cette mascarade de négociation, en faisant le lien avec la baisse continue du nombre de candidat·es aux concours, signe d'une désaffection des jeunes de vouloir exercer le métier d'enseignant·e. Sur ce dossier, le 16 janvier, Blanquer a annoncé « un report de fait » d'un an de la réforme de la formation des enseignant·es, face à la multiplication des motions et positions hostiles. Le SNES et la FSU doivent profiter de ce délai pour faire campagne sur leurs revendications, notamment le refus que les titulaires d'un M2 MEEF soient mis·es à temps plein en responsabilité après le concours.

La loi Fonction Publique ne doit pas être oubliée : le SNES-FSU doit poursuivre son travail d'information des collègues par l'envoi d'une communication ciblée sur ce sujet qui proposera des pistes de réflexion et de suivi des carrières. De même, l'éducation prioritaire, malgré une application reportée à 2021, doit être un de nos chevaux de bataille et être présent dans notre communication.

L'offensive autour du numérique, dans certains départements et régions, ainsi que celle du "tout anglais" (au lycée, à l'Université, dans certaines prépas) doivent également faire l'objet d'un travail de contre-argumentaire urgent.

### **Grève du 8 mars**

La mobilisation du 23 novembre contre les violences faites aux femmes a été historique, plus de 150 000 personnes ont défilé partout en France. Le Grenelle contre les violences conjugales a abouti à des mesures insuffisantes. La lutte contre toutes les violences et les discriminations subies par les femmes n'est toujours pas une priorité du gouvernement. Au contraire, les conséquences de la réforme des retraites seront particulièrement lourdes pour les femmes. Le SNES doit s'atteler à faire avancer les revendications féministes et construire de manière unitaire et volontariste la grève féministe du 8 mars prochain.



#### **ZOOM Statuts : préparer le coup d'après !**

*Lors de la modification de nos statuts par l'ancien ministre Peillon, nos débats ont tourné autour des "acquis", des "avancées", des "garanties" et de la "sécurisation de nos mandats". Le ministre avait ouvert un « dialogue social » sur nos métiers, nos missions et nos obligations réglementaires de service dans le cadre d'une "refondation". Nous disions alors que le cadre d'austérité qui l'entourait, et la volonté de contrôle hiérarchique qui le sous-tendait, ne pouvaient pas être en notre faveur. Nous disions également que la distinction entre les obligations réglementaires de service et les "missions liées" ouvrait la voie à l'augmentation du temps et de la charge de travail des enseignant·es, tout en déportant hors du cœur du métier l'appréciation de la manière de servir. Nous disions enfin et que le renvoi de certaines de nos obligations réglementaires de service à des décisions et appréciations locales ne pouvait être qu'une chose inquiétante. Sans compter que la réforme Peillon impactait l'éducation prioritaire. On nous avait dit combien cette évolution était nécessaire...*

*Or, que s'est-il passé depuis ? Non seulement les décrets Peillon-Hamon, bien que récents, n'ont pas empêché Blanquer de sortir sa propre loi sur l'école, impactant l'exercice du métier. Non seulement la loi de la Fonction Publique nous affaiblit encore un peu plus, mais, à l'heure du débat sur les retraites, il nous est expliqué que si l'on veut gagner plus, il faudra travailler plus (comme avec la 2ème heure supplémentaire obligatoire ou l'obligation d'assister à des formations pendant les vacances scolaires) et accepter de nouveaux renoncements statutaires. La loi Blanquer, ainsi que les reculs statutaires de 2014, risquent de devenir le véhicule du ministre pour nous assommer de travail, en particulier à travers l'utilisation possible des IMP, comme vecteur de nouvelles missions mal payées. De plus l'éducation prioritaire devrait connaître une énième réforme venant aussi y dégrader les conditions d'exercice.*

*Alors, comme nous pensons que nos mandats ne sont pas à géométrie variable, il faut avancer dans les négociations sur la base d'une réduction du temps de service devant élèves. Cela nécessite de construire le rapport de force. Il faut également avancer sur les questions du contrôle hiérarchique des enseignant·es.*

*Mettons sur la table nos conditions de modifications statutaires !*